



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE ROSNOEN

Compte – rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 juillet 2021

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le douze juillet à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de ROSNOEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michaël KERNEIS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice: 14

Présents: 11

Votants: 12

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN- Mme PORTIER – M. GRANNEC - M. AUFFRET - Mme LANCIEN- M. MORIZUR – M. RANNOU – M. MARC- Mme PERROT-CAUDERLIER

Absents représentés : Mme BIZEC, donne pouvoir à Mme LANCIEN.

Absente excusée : Mme OUMBICHE

Absent : M. RIVOAL

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MAGUEUR-BLEUNVEN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1 – PRESENTATION DES OUTILS DE PROTECTION DE LA NATURE SUR ROSNOEN.

Madame Ségolène GUEGUEN de la CCPCAM est venue présenter les outils de protection (PNRA, site Natura 2000, les sites et sentiers d'intérêt communautaire) de la commune.

2 – PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2020 DES SERVICES EAU ET DECHETS DE LA CCPCAM.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports des services « eau et déchets » de la CCPCAM.

3 – CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION : REALISATION D'UN PRET A COURT TERME AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner la proposition faite par la Caisse Régionale de Crédit agricole mutuel du Finistère pour la réalisation d'un emprunt à court terme relais subventions de 300 000 € destiné à assurer la trésorerie de la commune dans l'attente du versement des subventions pour les travaux de construction de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre faite par le Crédit Agricole Mutuel de Bretagne et décide en conséquence :

Article 1 : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne un emprunt court terme relais subventions dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

* Montant en euros	:	300 000 €
* Objet	:	Travaux de construction de la station d'épuration
* Durée	:	24 mois
* Taux variable	:	Euribor 3 mois moyenné + 1.10%
* Paiement des intérêts	:	Trimestrielle
* Remboursement du capital	:	a dernière échéance
* Frais de dossier	:	300 €

Article 2 : Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

4 – INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT.

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental et la Direction académique des Services de l'éducation nationale oeuvrent de manière active pour que les finistériens puissent bénéficier d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.

Le Conseil départemental coordonne le financement du dispositif par l'attribution de subventions sollicitées par l'association Mervent dont les salariés interviennent 2h/semaine dans les écoles publiques.

La commune de ROSNOEN contribue au financement du dispositif en versant une participation financière au Département.

Pour ROSNOEN, la participation s'élève à 1 216.90 € pour l'année 2021-2022, soit 50% de la subvention globale, les autres 50% étant pris en charge par le Conseil Départemental.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil départemental.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2021.

5 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR.

Monsieur le Maire présente des propositions d'admission en non-valeur pour le budget de la commune, de l'assainissement collectif et non collectif.

Ces non-valeur font suite à des poursuites sans effet ou à des seuils inférieurs aux poursuites et s'élèvent à :

- 467.15 € pour la commune,
- 188.58 € pour l'assainissement collectif,
- 100.00 € pour l'assainissement non collectif.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte l'admission en-valeur à hauteur des montants cités ci-dessus,
- décide le virement de crédits au budget 2021 de la commune suivant :

- section de fonctionnement

- article 6541 « Créances admises en non-valeur » = + 268 €

- article 022 « dépenses imprévues » = - 268 €

6 – EXAMEN D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX VISANT A AMENAGER UN DECOLLAGE EN HERBE SUR LE SITE DU BELVEDERE.

Le Président du club de parapente et de deltaplane Penn ar Bed Vol libre a déposé une demande d'autorisation de travaux visant à aménager un décollage en herbe sur le site du belvédère. Les travaux seront à la charge de l'association.

L'entretien de l'espace enherbé se fera également par l'association et une convention sera établie entre elle et la commune. Un projet de pose de toilettes sèches a été évoqué et fera éventuellement l'objet d'une prochaine séance de conseil.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les aménagements demandés.

7 – RETABLISSEMENT DES LOYERS.

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le conseil a décidé :

- De faire payer la moitié du loyer à Marine LE MEUR pour le bar/restaurant,
- D'annuler les loyers de l'atelier du chêne

Au 01/11/2020 vu le contexte sanitaire COVID-19.

Maintenant que les mesures sanitaires sont levées, il est nécessaire de rétablir les loyers à taux plein.

Après délibération, le conseil municipal décide de rétablir les loyers des deux établissements cités ci-dessus au montant initial à compter du 1^{er} juillet 2021.

8 – DESIGNATION D'UNE DELEGUEE SUPPLEANTE AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL ET REGIONAL D'ARMORIQUE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Emmanuelle PORTIER, déléguée suppléante au Parc Naturel Régional d'Armorique.

9 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION YB n°145.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat par la commune de la parcelle cadastrée section YB n°145 d'une contenance de 122ca appartenant à M.et Mme FLAGEUL et M. et Mme MUTAMBAYI au prix de 1 € (un euro).

Cette acquisition a pour but la gestion des eaux pluviales de la voie communale de Gorré Ménez et de réaliser les travaux de finition de la voirie concernée.

Les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer l'acte de vente chez Maître Lemoine, notaire au Faou.

10 – Questions diverses.

- Le compte-rendu des sujets suivants, ainsi que les projets de la commune sont communiqués aux conseillers :
 - Obtention par la commune du label « Villages Étoilés », (2 étoiles pendant trois ans),
 - Visite d'un éco-quartier à Plouaret,
 - Compte-rendu de l'ULAMIR, présents le samedi 5 juin dans le bourg de Rosnoën,
 - Rencontre avec le FIA pour l'aménagement et la sécurisation de la rue de Quimerc'h, restitution le 27/08 du compte-rendu,

- Appel à projet PNRA, prêt de 3 à 5 vélos électriques pour location aux particuliers,
- Aide du PNRA à la mise en place, au centre bourg, de l'exposition des photos du concours des jeunes,
- Visite au Juch,
- Obtention par Alexandre Lancien de son BEPA,
- Labellisation de la cantine scolaire : obtention de 3 carottes,
- Obtention de la 1^{ère} place au concours culinaire « Top Breizh » à Vannes,
- Dans le cadre du festival du Bout du Monde, une fanfare animera la commune, le 3 août au « Térénez Café ».

- Prochain conseil municipal : Septembre 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

